

DÉCOUVREZ LE PROJET ÉOLIEN EN MER DE DUNKERQUE



LES DONNÉES CLÉS DU PROJET



Puissance maximale de **600 MW**



Près d'**1 million d'habitants** alimentés en électricité



1,8 milliard d'euros d'investissement au total



46 éoliennes au maximum



+ de 11,4 km des communes balnéaires



1 base de maintenance à Dunkerque



1 poste électrique en mer

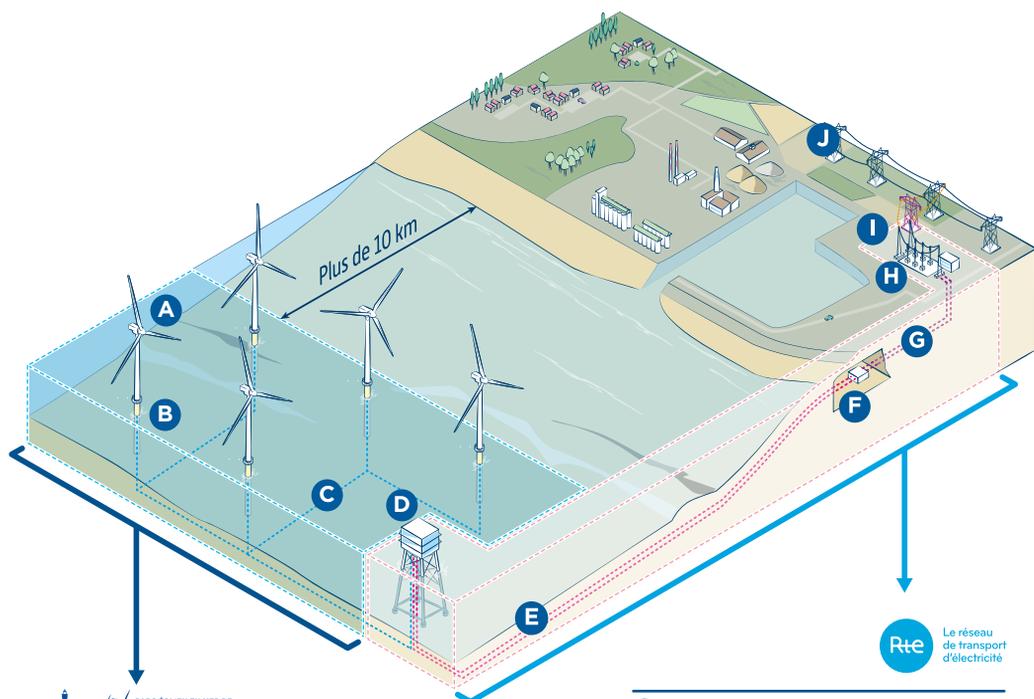


1 poste électrique à terre



Environ **24 km** de double liaison électrique sous-marine et souterraine

LE FONCTIONNEMENT DU PARC ÉOLIEN EN MER ET DE SON RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE



PARC ÉOLIEN EN MER DE
Dunkerque

- A** Éoliennes en mer (46 maximum)
- B** Fondations monopieux
- C** Câbles inter-éoliennes 66kV sous-marins

D Poste électrique en mer

Double liaison électrique sous-marine et souterraine à 225 kV

E Câbles sous-marins

F Point d'atterrissage

G Câbles souterrains

H Poste électrique terrestre

I Raccordement du poste à terre au réseau existant en aérien

J Réseau électrique existant



PARLONS PROJET

Pourquoi le projet ?

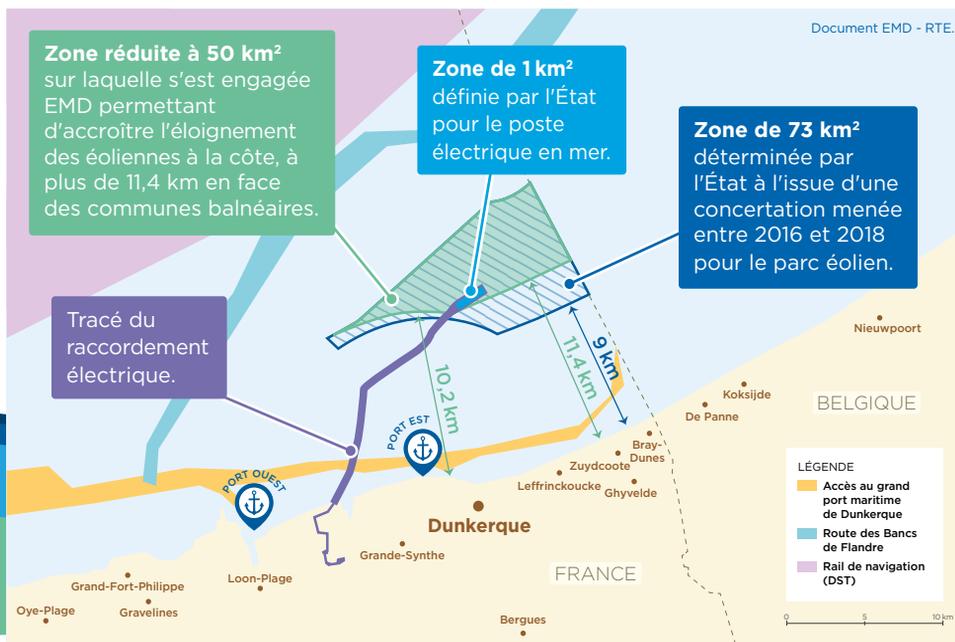
Véritable levier pour répondre au défi climatique, le projet éolien en mer de Dunkerque participe à **l'objectif fixé par la loi énergie et climat visant à atteindre 40 % de production d'électricité issue des sources renouvelables d'ici 2030.**

En permettant de couvrir la **consommation électrique de près d'1 million de personnes**, le projet éolien en mer participe aux objectifs européens et français de transition énergétique et de neutralité carbone. Il s'inscrit également pleinement dans la dynamique globale portée par le territoire dunkerquois sur la décarbonation de l'industrie.

Comment la zone d'implantation a-t-elle été définie ?

La zone a été délimitée par l'État en prenant en compte les éléments suivants :

- **la frontière maritime avec la Belgique,**
- **la distance de sécurité de 5 milles nautiques (soit environ 9,3 km)** par rapport au dispositif de séparation du trafic (DST) maritime en mer du Nord,
- **la distance de sécurité de 2 milles nautiques (soit environ 3,7 km)** entre la route de navigation des Bancs de Flandre et la zone du parc éolien en mer,
- **la route d'accès au port** de Dunkerque,
- **la zone de protection du radar sémaphorique** de Dunkerque,
- **la distance supérieure à 9 km de la côte.**



Le projet sera-t-il visible ?

Les éoliennes et le poste électrique seront **implantés en mer à plus de 10 km des côtes au large de Dunkerque et à plus de 11,4 km des communes balnéaires.**

Le parc éolien sera **plus ou moins perceptible depuis la côte** selon les conditions météorologiques, la position de l'observateur et la présence de masques visuels naturels ou d'origine humaine.



Découvrez les simulations visuelles du projet
en scannant le QR Code
ou sur parc-eolien-en-mer-dunkerque.geophom.info

A terre, **les ouvrages du raccordement électrique seront implantés dans la zone industrialo-portuaire du Grand Port Maritime de Dunkerque.**

La double liaison électrique venant du poste en mer se prolongera à terre sur 6,5 km en technique souterraine, et ne sera donc pas visible une fois les travaux réalisés. Le poste électrique à terre sera quant à lui localisé en continuité de sites industriels existants. Il sera éloigné des habitations et son implantation permettra une bonne insertion environnementale.

Entendra-t-on le parc en exploitation depuis la côte ?

Le bruit de fonctionnement des éoliennes ou du poste électrique en mer **ne sera pas perceptible** du fait de la distance entre le parc et la côte, et du bruit ambiant (mer, vent...).



PARLONS ENVIRONNEMENT

Comment est évalué l'impact environnemental du projet ?

Pour obtenir les autorisations administratives nécessaires à la construction et à l'exploitation du projet, les porteurs du projet ont réalisé **une étude d'impact environnemental, qui fera partie du dossier d'enquête publique à venir.**

Cette étude porte sur l'ensemble des thématiques environnementales (milieux physique, naturel, paysager et humain). Les résultats obtenus ont permis de **définir des mesures d'évitement, de réduction, de compensation ainsi que des mesures de suivi.**

30 bureaux d'études mobilisés

+ de 60
experts impliqués

45 études menées

Quelles études sont menées sur l'avifaune au sein de la zone du projet ?

L'avifaune et plus particulièrement la migration des oiseaux est un enjeu majeur sur le site du parc éolien.

Le programme d'étude et de suivi comprend :

- **la réalisation de suivis visuels en mer par bateau et avion ainsi que des suivis à terre,**
- **l'installation d'un radar terrestre à proximité de la jetée de Saint Pol,**
- **la mise en place d'un suivi acoustique de la migration des passereaux,**
- **l'installation prochaine d'un radar en mer sur la zone du projet.**

Ce programme permet d'étudier les flux migratoires, d'identifier les directions et les hauteurs de vol des oiseaux et d'enrichir les connaissances existantes sur le site.



Retrouvez ici l'ensemble de la documentation
environnementale du projet
ou sur participer.eolien-en-mer-dunkerque.fr



PARLONS TERRITOIRE

La pratique de la pêche sera-t-elle maintenue ?

Il appartiendra à la Préfecture maritime d'autoriser ou non les activités de pêche professionnelle à l'intérieur du parc.

Pour garantir la sécurité de tous, pendant la construction, tout ou partie de la zone du projet pourrait être interdite à la navigation. Pendant la phase d'exploitation, EMD et RTE feront en sorte que la pêche professionnelle et de loisir soit rendue possible, dans les conditions définies par les autorités. Les câbles électriques seront notamment ensouillés dans le fond marin pour éviter les risques de croches et permettre le maintien des usages une fois les travaux réalisés.

Comment les acteurs locaux sont-ils impliqués dans le projet ?

Un **dialogue ouvert et permanent** est et sera mis en place sur l'ensemble des étapes du projet de son développement à son exploitation.

Il prend en compte **l'ensemble des enjeux du territoire : usages de la mer, environnement, tourisme, Histoire et devoir de mémoire.**

Quels sont les apports du projet pour le territoire Dunkerquois ?

Le parc éolien en mer contribuera au développement du territoire Dunkerquois en générant des retombées liées :

- à la **création d'activités et d'emplois** (850 emplois directs en phase construction et 50 emplois directs, locaux et pérennes pendant toute la durée d'exploitation du parc),
- à la mise en place de **formations** et de **dispositifs d'insertion** (près de 300 000 heures de travail confiées à des personnes éloignées de l'emploi ou en apprentissage,
- à la **fiscalité spécifique des parcs éoliens en mer français** reversée aux communes littorales, aux pêcheurs, à l'Office Français de la Biodiversité et à la SNSM.

LES PORTEURS DU PROJET



La société de projet Eoliennes en Mer de Dunkerque (EMD) assure la maîtrise d'ouvrage du parc éolien en mer de Dunkerque. Elle est composée d'EDF power solutions et Enbridge.



Le réseau
de transport
d'électricité

RTE, gestionnaire du Réseau de transport d'électricité français, assure la maîtrise d'ouvrage du raccordement électrique du parc éolien.



PLATEFORME PARTICIPATIVE
<https://participer.eolien-en-mer-dunkerque.fr>



SITE INTERNET EMD
<https://parc-eolien-en-mer-de-dunkerque.fr>



SITE INTERNET RTE
<https://www.rte-france.com/raccordement-eolien-dunkerque>